



**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 260 bis**

Publié le 07 juillet 2023

## **SOMMAIRE**

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif N° 2 du 7 juillet 2023 portant modification des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais

### **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Francis LEROUX, Membre Élu de la CCI Littoral Hauts-de-France, établissement de la CCI de région Hauts-de-France, à l'effet de participer en son nom à l'Assemblée Générale constitutive de l'association Digital Academy - DEFI4, appelée à se réunir le vendredi 7 juillet 2023 et de signer à cet effet l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes, dont les statuts constitutifs



**ARRÊTÉ modificatif N° 2 du 7 juillet 2023  
portant modification des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de  
recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Le ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 6 mai 2022 ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des auto-entrepreneurs (*FNAE*).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants**  
**Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)**

Suppléant :

----- (*en remplacement de M. David TISSERON*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 7 juillet 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigne, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Francis LEROUX, Membre Élu de la CCI Littoral Hauts-de-France, établissement de la CCI de région Hauts-de-France, à l'effet de participer en mon nom à l'Assemblée Générale constitutive de l'association Digital Acadmy - DEFI4, appelée à se réunir le vendredi 7 juillet 2023 et de signer à cet effet l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes, dont les statuts constitutifs.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 6 juillet 2023



**Philippe HOURDAIN**  
**Président**